



**Procès-verbal de l'assemblée municipale  
du jeudi 21 juin 2018**

de la commune municipale de Sauge

## Assemblée municipale du jeudi 21 juin 2018 à 20h00 au Centre communal à Plagne

Président de l'assemblée	:	xxxxx
Secrétaire de l'assemblée	:	xxxxx
Scrutateurs	:	xxxxxx
Ayants droit	:	22 votants

Le Président, M. xxxxx, ouvre cette assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les participants. Il présente l'ordre du jour ci-après qui a été publié dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary No 19 du 18 mai 2018.

### Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 27 novembre 2017
2. Discuter et approuver les comptes 2017
3. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à l'aménagement de l'administration de Sauge
4. Divers et imprévus

M. xxxx signale que les votations se font à main levée en utilisant la carte d'électeur. Il procède encore à la nomination des scrutateurs. Ce sont Mmes xxxx qui officieront avec l'approbation des ayants droit. Nombre de votants : 22.

Le Président demande si l'ordre du jour tel que présenté est accepté ? Aucun changement n'étant désiré, il est approuvé à l'unanimité.

### Procès-verbal

#### 1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 27 novembre 2017

M. xxxxx informe l'assemblée que le procès-verbal de l'assemblée municipale du 27 novembre 2017 a été mis en dépôt public 30 jours avant l'assemblée municipale. Aucune opposition n'a été enregistrée. Le Président ouvre la discussion.

Comme il n'y a pas de question, il est décidé de passer au vote. A l'unanimité, l'assemblée accepte le procès-verbal de l'assemblée municipale du 27 novembre 2017 avec remerciements à sa rédactrice.

#### 2. Discuter et approuver les comptes 2017

M. xxxx, responsable du dicastère des finances, prend la parole. Il va présenter les comptes 2017 d'une manière différente sur demande de quelques citoyens. Les slides qui vont défiler présentent uniquement les différences notables des fonctions, chiffres qui ressortent de la brochure que chacun a reçue.

En préambule, il annonce un exercice 2017 avec un excédent de produits du compte global de CHF 18'987.96. Le résultat des financements spéciaux (FS) est de CHF 18'259.45 et le compte général de CHF 728.51. Alors que le budget prévoyait un excédent de produits du compte global de CHF 47'333.-.

Revenons en détail sur chaque fonction :

➤ 0 Administration générale

Nous enregistrons des charges plus élevées car des travaux de reliure et d'archivage ont été effectués. L'augmentation de produits provient de restitutions de tiers.

➤ 1 Sécurité publique

Plus de charges au niveau des permis de construire car plus de permis délivrés et frais supplémentaires pour des conseils externes et d'avocats (en particulier pour l'affaire de la carrière des Côtattes). D'autre part, l'amortissement de la mensuration officielle n'était pas au budget (CHF 22'000.-)

➤ 2 Enseignement et formation

Charges en plus pour l'école de musique car plus d'élèves. Plus de frais pour les bâtiments scolaires, en particuliers frais de conciergerie et achat de matériel pour l'école et la halle de Frinvillier.

➤ 3 Culture et loisirs

Petite différence à la fonction Media qui provient d'une erreur au budget.

➤ 4 Santé

Rien de spécial si ce n'est la fonction Santé publique. Il s'agit d'un nouveau poste pour les frais des défibrillateurs installés en 2017. C'est une dépense utile car cet appareil a déjà été utilisé et a sauvé une vie. Cette année nous aurons les frais de leasing.

➤ 5 Prévoyance sociale

Pour la fonction 53, les charges sont moins élevées concernant la compensation des charges pour les prestations complémentaires. Pour la fonction 57 aide sociale, nous enregistrons un remboursement exceptionnel du SASC. Quant aux revenus, il s'agit de l'imputation du don de la Clientis.

➤ 6 Trafic

Charges supplémentaires pour l'entretien des routes, l'entretien de l'éclairage public, l'achat de matériel pour la voirie, l'entretien hivernal et le balayage des routes. Revenus moins élevés, car l'imputation interne du salaire du cantonnier est différente.

➤ 7 Protection et aménagement de l'environnement

Pour la fonction 710, il s'agit des frais pour la rénovation de la fontaine de Vauffelin et des subventions du service des monuments historiques.

Service des eaux : Le budget prévoyait une attribution au FS de CHF 36'817.- et le résultat est de CHF 32'768.70. Nous enregistrons des frais supplémentaires pour l'entretien du réseau d'eau et des hydrantes, et des revenus plus élevés car nous avons reçu des subventions de l'OED. Le compte FS se monte à CHF -44'571.58 (négatif depuis 2014).

Traitement des eaux usées : Le budget prévoyait un prélèvement sur le FS, soit un déficit de CHF -27'760.- alors que le résultat 2017 se monte à CHF -9'272.40. La différence provient de l'imputation interne du salaire du cantonnier qui est moins élevée que prévue. Le compte FS se monte à CHF 378'928.61.

Gestion des déchets : Le budget prévoyait un prélèvement sur le FS, soit CHF -6'340.- de résultat mais le compte boucle par une attribution au FS de CHF 3'054.90. Nous enregistrons moins de charges à différents postes. Le compte FS se monte à CHF 173'846.80.

Dans la fonction 77, les charges supplémentaires se répartissent entre le jardin du souvenir (CHF 3'000.-) et les toilettes pour chiens. Dans la fonction 79, nous enregistrons les indemnités pour la commission « énergie » et les acomptes à « Planair ». Cette commission a été créée afin d'assainir nos bâtiments et favoriser nos ressources par une politique intelligente.

➤ 8 Economie publique

Tourisme : Le budget prévoyait un prélèvement sur le FS, soit un excédent de charges de CHF -25'350.- alors que le résultat 2017 est de CHF -8'291.75. Les charges imputées et les frais d'entretien sont moins élevés, mais il y a plus de frais relatifs aux décorations des villages (achat de drapeaux). Le compte FS se monte à CHF 11'433.70.

Les charges dans la fonction 86 sont l'imputation du don de la Clientis à l'aide sociale. Pour l'électricité, nous avons reçu une redevance des BKW plus élevée que prévu.

➤ 9 Finances et impôts

Nous enregistrons des revenus fiscaux plus importants que prévu, en particuliers au niveau des impôts spéciaux CHF 78'000.- (gains immobiliers). D'autre part, nous avons enregistré des revenus supplémentaires de CHF 37'000.-. Il s'agit du versement de la péréquation financière pour la réduction des disparités.

Dans la fonction 96, les charges supplémentaires proviennent de l'aménagement de la cuisine du Centre de Plagne et de la rénovation d'un appartement dans le bâtiment de l'école à Plagne. Les revenus sont moins élevés car cet appartement est resté vide plusieurs mois. La différence dans la fonction 99 provient des amortissements supplémentaires.

En résumé, la répartition des charges est présentée sous forme de graphique ainsi que la répartition des produits.

Y a-t-il des questions ?

xxxx demande si l'école de musique a bien coûté le double ? Oui, il y a eu plus d'élèves que les autres années.

Avant de passer au vote, voici quelques informations :

Fortune au 31.12.2017	CHF	2 845 177.74
Investissements nets	CHF	177 271.45
Amortissements ordinaires	CHF	150 076.-
Dette par habitant	CHF	3 222.95

Pour résumer, nous vous présentons les résultats suivants :

Alimentation en eau	CHF	32 768.70
Traitement des eaux usées	CHF	-9 272.40
Gestion des déchets	CHF	3 054.90
Tourisme	CHF	-8 291.75
Soit un résultat des FS	CHF	18 259.45
Résultat du compte général	CHF	728.51
Soit un résultat du compte global	CHF	18 987.96

M. xxxx demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il est donc décidé de passer au vote. A l'unanimité l'assemblée approuve les comptes 2017 tels que présentés.

### **3. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à l'aménagement de l'administration de Sauge**

M. xxxx, responsable des finances, présente ce point. Le crédit de l'aménagement de l'administration de Sauge voté le 20.06.2013 à Plagne et le 17.06.2013 à Vauffelin se montait à CHF 150'000.00.

Les dépenses consenties se montent à CHF 163'631.05 et les recettes obtenues, soit la subvention pour la fusion, se montent à CHF 100'000.00.

Cet arrêté de compte ne doit pas être voté, il s'agit d'une information.

### **4. Divers et imprévus**

Le maire, M. xxxx, prend la parole pour diverses informations :

- Dates à retenir : 5 septembre 2018, sortie des aînés ; 25 octobre 2018, rencontre des nouveaux habitants où toutes les sociétés sont présentées ; lundi 26 novembre 2018, assemblée communale à Frinwillier.

La discussion est ouverte :

- Pour la rencontre des nouveaux habitants, Mme xxx, demande s'il existe un fascicule ? Non pas de brochure, par contre nous leur remettons les slides où toutes les sociétés sont indiquées.
- M. xxx demande qui pose les bornes dans la commune, car parfois leur emplacement est dangereux. Il a été surpris de les trouver très près de la route. M. xxx répond que les ingénieurs de la maison Ristag seront informés. Parfois, il y a des signalisations, mais ils sont responsables de leur sécurité.
- M. xxx demande quand la route du Chemin des Oeuchettes à Plagne sera terminée ? M. xxx signale que les travaux de finition étaient prévus en mai, mais étant donné la mauvaise météo ces travaux sont reportés au mois d'août.
- Selon M. xxxx, Swisscom s'est organisé pour mettre les chambres, cette entreprise voulait faire ces travaux avant la dernière couche. Apparemment cela n'est pas encore fait. Avez-vous des nouvelles de Swisscom ? M. xxxx se renseignera.
- M. xxx annonce à l'assemblée que la commune a acheté des t-shirts avec le logo de Sauge. Ils sont à disposition au secrétariat au prix de CHF 20.-/pce.

Comme la parole n'est plus demandée, M. xxx remercie les employées xxxx et xxx, le président des assemblées et les membres du conseil pour tout le travail effectué. Il souhaite de bonnes vacances à tous et rappelle qu'il est toujours à disposition pour toute question. Comme de coutume, il invite les participants à prendre le verre de l'amitié.

Il clôt l'assemblée à 20h35

### **Municipalité de Sauge**

Le Président des assemblées :

La secrétaire des assemblées :

xxx

xxx

**Dépôt public :**

Conformément à la teneur de l'art. 66 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée municipale du 21 juin 201 a été déposé du ..... au ..... Publication dans la FODC no .....

Opposition : néant

Plagne, le

La secrétaire municipale :

XXXX